

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**22 JUIN 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-072**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : MODIFICATIF DCM 2023-059 : Rénovation thermique d'un bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle : Approbation de l'opération et demande de subvention**

Vu la délibération n°2023-059 en date du 4 AVRIL 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'opération et la demande de subvention pour la rénovation thermique d'un bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle

Considérant que des travaux supplémentaires de ravalement de façades et de rénovation de l'installation électrique ont été programmés ;

Le coût prévisionnel des travaux a été modifié comme suit:

- Menuiseries : 16 860.00€HT
- Isolation/plâtrerie : 11 243.40€HT
- Réfection façades : 7 886.00€HT
- Rénovation de l'installation électrique : 14 615.10€HT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	€ / HT		%	€ / HT
Menuiseries (remplacement des fenêtres)	16 860.00	ETAT : FNADT	40	20 241.80
		Fonds Verts	40	20 241.80
Isolation -plâtrerie	11 243.40	Auto financement communal	20	10 120.90
Réfection façades	7 886.00			
Rénovation de l'installation électrique	14 615.10			
	<b>50 604.50</b>			<b>50 604.50</b>

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève 60 725.40€ TTC, sur la partie évolution énergétique

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal:

- 1- D'approuver le projet de rénovation du bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle.
- 2- D'autoriser M. Le maire à solliciter le montant maximum de subvention auprès de l'Etat à savoir la FNADT et Fonds Verts.
- 3- D'approuver le plan de financement prévisionnel modifié selon les modalités sus évoquées.
- 4- La recette sera imputée en section d'investissement du BP 2023.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment le dépôt du dossier et la signature de tout document s'y afférent.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2023-072**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-06-22T16-35-37.00 ( MI245886404 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-072-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** MODIFICATIF DCM 2023-059 : Rénovation thermique d'un bâtiment sis 29, Bd Charles de Gaulle : Approbation de l'opération et demande de subvention

**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2023-072.PDF](#)

**Préparé**

Date 22/06/23 à 16:35

Par JORDAN Edouard

**Transmis**

Date 22/06/23 à 16:35

Par JORDAN Edouard

**Accusé de réception**

Date 22/06/23 à 16:45